## MAIRIE DE LAIGNELET

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Février 2024

Date de convocation :

10/02/2024

Date d'affichage :

10/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 15 février, à vingt heures, le Conseil

Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la

présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Nbre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Nbre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 10

Notants : 14

## Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH Mme Madeleine BARBELETTE donne pouvoir à Mr André PHILIPOT Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

Nº8 2024

## Validation du devis pour déplacement en car aux Floralies

Madame Stéphanie GARNIER, 3<sup>ème</sup> adjointe, présente les devis de l'entreprise GANDON, de l'entreprise RGO et de l'entreprise TRANSDEV pour le déplacement en car aux Floralies de Nantes le mercredi 22 mai 2024.

L'entreprise GANDON propose un devis pour un montant de 1440 € TTC, pour un minimum de 20 personnes pour un car de 48 places, soit avec les entrées au Parc de 16.50 €/personne

L'entreprise RGO propose un devis pour un montant de 1443.00 € TTC mais les entrées du Parc sont à prendre sur place

L'entreprise TRANSDEV propose un devis pour un montant de 1141 € TTC et les entrées au Parc seront soit à 18.50 € ou 17.50 € suivant le nombre de personnes.

Madame GARNIER propose de retenir l'entreprise GANDON car celle-ci gèrera l'ensemble du déplacement et l'accès au Parc d'exposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise GANDON pour le déplacement en car aux Floralies de Nantes le mercredi 22 mai 2024.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme, Le registre dûment signé, Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission En Préfecture le Et publication le